



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2016-2017

Séance plénière du vendredi 30 septembre 2016

Compte rendu

Sommaire

	Pages
<i>Excusés</i>	3
<i>Ordre du jour</i>	3
<i>Communications</i>	
<i>Questions écrites</i>	3
<i>Notifications</i>	3
<i>Constitution des assemblées</i>	3
<i>Interpellations</i>	
• <i>L'annonce officielle de la future candidature de la Région de Bruxelles-Capitale comme Capitale européenne de la Culture 2030 et l'implication de la Commission communautaire française dans ce projet</i> <i>de M. Gaëtan Van Goidsenhoven</i> <i>à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture</i>	3
<i>(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Isabelle Emmery, Mme Caroline Persoons, M. Hamza Fassi-Fihri et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)</i>	

• <i>Le lancement d'un appel à projets axés sur le renforcement d'un dialogue interculturel</i> <i>de M. Gaëtan Van Goidsenhoven</i> <i>et interpellation jointe</i> <i>L'appel à projets destinés à améliorer le dialogue interculturel, la diversité et la cohésion sociale</i> <i>de M. Alain Maron</i> <i>à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement 7</i> <i>(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux, M. Pierre Kompany,</i> <i>Mme Jacqueline Rousseaux et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)</i>	
• <i>Le nombre de nouvelles places créées dans l'enseignement de la Commission communautaire française</i> <i>de M. Hamza Fassi-Fihri</i> <i>à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement..... 11</i> <i>(Orateurs : M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Joëlle Maison et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)</i>	
• <i>Les places au sein d'institutions spécialisées permettant d'assurer la prise en charge de l'autisme</i> <i>et la mise en œuvre du Plan autisme</i> <i>de Mme Simone Susskind</i> <i>et interpellation jointe</i> <i>Le manque de places au sein des institutions</i> <i>de Mme Claire Geraets</i> <i>à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées..... 15</i> <i>(Interpellations reportées à la demande des auteures)</i>	
• <i>L'état des lieux de l'EVRAS</i> <i>de Mme Fatoumata Sidibé</i> <i>à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 15</i> <i>(Orateurs : Mme Fatoumata Sidibé, M. Julien Uyttendaele et Mme Céline Fremault, ministre)</i>	
<i>Clôture..... 17</i>	
<i>Annexe : Cour constitutionnelle..... 19</i>	

Présidence de Mme Julie de Grootte, présidente

La séance plénière est ouverte à 09 h 41.

M. Jamal Ikazban prend place au Bureau en qualité de secrétaire.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 21 septembre 2016 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Corinne De Permentier, M. Willem Draps, Mme Nadia El Yousfi, Mme Martine Payfa et Mme Simone Susskind.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du vendredi 23 septembre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jour.

À la demande des auteures, l'interpellation de Mme Simone Susskind concernant les places au sein d'institutions spécialisées permettant d'assurer la prise en charge de l'autisme et la mise en œuvre du Plan autisme, ainsi que l'interpellation jointe de Mme Claire Geraets concernant le manque de places au sein des institutions, adressées à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, sont reportées à la plus prochaine séance plénière.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, une question écrite a été adressée par M. Sevket Temiz à M. Didier Gosuin.

NOTIFICATIONS

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification, par la Cour constitutionnelle, des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES

Mme la présidente.- M. le président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que celui-ci s'est constitué en séance du 19 septembre 2016.

M. le président de l'Assemblée de la Commission communautaire commune m'a fait savoir que celle-ci s'est constituée en séance du 20 septembre 2016.

Mme la présidente du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie m'a fait savoir que celui-ci s'est constitué en séance du 21 septembre 2016.

M. le président du Parlement de la Communauté française m'a fait savoir que celui-ci s'est constitué en séance du 22 septembre 2016.

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

L'ANNONCE OFFICIELLE DE LA FUTURE CANDIDATURE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMME CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2030 ET L'IMPLICATION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS CE PROJET

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA CULTURE

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Le 2 septembre dernier, à l'occasion du Brussels Creative Forum, le ministre-président de notre Région, M. Rudi Vervoort, a annoncé officiellement la future candidature de notre Région comme Capitale européenne de la Culture 2030. M. Vervoort a, en outre, confirmé ce dépôt de candidature lors du prochain appel ouvert à la Belgique à l'horizon 2024.

Pour lointaine que soit cette candidature, le ministre-président bruxellois a signifié que « la réussite d'un projet de cette envergure nécessitait beaucoup de travail en amont ». À cette occasion, votre collègue a également affirmé que la réussite du projet dépendrait de la capacité de tout le secteur à se mobiliser derrière cet objectif.

Le titre de Capitale européenne de la Culture représente de nombreuses retombées positives potentielles, tant pour l'image de la Région que pour l'essor économique engendré par les nombreuses activités et festivités qu'il entraînera. Un renforcement de la cohésion sociale dans notre Région peut également découler d'un projet culturel de cette ampleur.

Si un pareil projet peut apparaître comme légitime, la Commission communautaire française étant compétente sur les questions culturelles dans notre Région, il est logique de vous interroger sur l'implication de notre institution dans le cadre de ce projet particulièrement ambitieux.

Madame la ministre-présidente, avez-vous, ainsi que le Gouvernement francophone bruxellois, été informée de la future candidature de la Région de Bruxelles-Capitale comme Capitale européenne de la Culture 2030 ?

Le travail en amont étant souligné comme nécessaire à la réussite du projet, avez-vous été consultée sur l'opportunité de cette candidature et sur ses modalités ? Avez-vous eu confirmation que la Commission communautaire française fera partie du comité d'accompagnement qui se chargera de porter le projet de candidature ? Quel rôle particulier sera-t-il confié à la Commission communautaire française dans le cadre de cette candidature ?

Le monde créatif et culturel bruxellois semble devoir jouer un rôle primordial dans le bon aboutissement du projet. Dans la mesure où elle entretient de nombreux rapports avec le monde culturel, la Commission communautaire française a-t-elle pris ou prendra-t-elle des contacts pour solliciter la participation du monde culturel francophone au projet consistant à faire de Bruxelles, d'ici quelques années, la Capitale européenne de la Culture ?

La Commission communautaire française a-t-elle été sollicitée pour prévoir des moyens budgétaires destinés à œuvrer à cette candidature ?

Quelles sont les modalités d'implication de la Commission communautaire française dans la candidature bruxelloise au titre de Capitale européenne de la Culture ? Avez-vous eu des contacts avec votre collègue et homologue Rudi Vervoort avant ou après l'annonce officielle de la candidature, le 2 septembre dernier dans le cadre du Brussels Creative Forum ?

Dans le cas contraire, quelles mesures avez-vous prises pour assurer à la Commission communautaire française une participation à ce grand projet culturel que nous avons découvert au début du mois ?

Ces quelques questions devraient nous permettre d'inscrire la Commission communautaire française dans une grande ambition bruxelloise.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Emmerly.

Mme Isabelle Emmerly (PS).- Je me réjouis que Bruxelles envisage sa candidature comme Capitale européenne de la Culture en 2030. Tout d'abord, parce que je suis persuadée et convaincue que Bruxelles possède tout le potentiel pour relever ce défi et ensuite, parce que notre Région a besoin, plus que jamais, d'un rayonnement qui lui rappelle à quel point elle est riche de sa culture et de ses cultures. Certains magazines, américains notamment, la qualifient d'ailleurs de « nouveau Berlin ». Cette conception prend vraiment de l'ampleur dans l'esprit international. Bruxelles est devenue un véritable pôle culturel.

Je me joins aux questions posées par mon collègue, M. Van Goidsenhoven, concernant la participation de notre institution à l'organisation d'un tel événement et j'espère, bien évidemment, qu'elle en fera partie. Cette institution mérite plus que jamais sa place dans l'élaboration de cette candidature. Nous sommes véritablement une institution qui a son rôle à jouer dans le rayonnement culturel de notre capitale-région.

Par ailleurs, au même titre que l'Année de la diversité, l'inscription de cette candidature dans l'agenda de notre Région préfigure des retombées positives tant pour nos institutions régionales que pour tout un secteur malmené par différentes coupes budgétaires, notamment au niveau fédéral, rappelons-le, et par les événements dramatiques qui nous ont touchés cette année. Mons fournit un bel exemple : le statut de Capitale européenne de la Culture a véritablement changé le visage et le rayonnement de la ville. Je ne me prononcerai pas sur les polémiques dont l'événement a fait l'objet car, quoi qu'il en soit, quand on va à Mons, on a l'impression de se promener dans une autre ville que le Mons d'avant. Cette candidature a véritablement changé sa structure.

Au nom de mon groupe, je tiens à encourager l'initiative prise par le Gouvernement régional et j'espère que la Commission communautaire française en sera un partenaire privilégié.

Enfin, hier, la ministre Aida Greoli nous a annoncé qu'une conférence interministérielle (CIM) de la Culture se tiendrait aujourd'hui même, avec notamment à l'ordre du jour la promotion et la diffusion des artistes à Bruxelles. À voir votre sourire, je suppose que vous y êtes associée. C'est un beau sujet pour cette réunion !

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Nous avons en effet pu lire dans la presse que la Région bruxelloise est candidate au titre de Capitale européenne de la Culture pour 2030. Si je rejoins les questions plus pratiques, notamment sur la manière dont la Commission communautaire française va être associée, cela me paraît un peu prématuré. Il me paraît de toute façon que tant la Fédération Wallonie-Bruxelles que la Commission communautaire française doivent être associées à cette démarche puisque la Culture représente l'une de leurs principales compétences.

Je voudrais que l'on réfléchisse plutôt à trois questions. Quand on est Capitale européenne de la culture, il faut d'abord savoir de quelle Europe il s'agit. Avec le Brexit et la perte de repères envers l'Union européenne, cette première question me semble essentielle. À cet égard, la Commission communautaire française peut constituer un moteur pour mettre en avant cette thématique européenne dans les années à venir et pour faire travailler dans ce sens les différentes associations, toutes compétences confondues, qu'elle subsidie.

Nous devons tous réfléchir à l'Europe que nous voulons. Dans quelques mois, nous fêterons le soixantième anniversaire du Traité de Rome.

Nos jeunes Bruxellois doivent réfléchir aux 60 ans à venir. Si Bruxelles est désignée Capitale européenne de la Culture 2030, ce sera pour mettre en avant l'Europe que nous voulons. Une Europe du dialogue avec l'Islam, les États-Unis, l'Asie, une Europe ouverte.

Deuxième sujet : quelle institution déposerait cette candidature ? En 2000, c'est la Ville de Bruxelles qui l'avait fait. Cette fois, ce serait M. Vervoort, au nom donc de la Région bruxelloise, laquelle n'exerce pas de compétences culturelles proprement dites. Les candidatures doivent être déposées pour 2024. Il nous reste donc huit ans.

Et enfin, la participation citoyenne. Un tel événement ne doit pas se limiter à être une vitrine. L'image de l'Europe à Bruxelles est souvent celle d'une cité administrative, avec ses tours d'ivoire qui abritent les institutions et leurs bureaux froids. Nous devons sortir de cette image aseptisée pour garantir la participation de tous les citoyens et fonctionnaires européens. Trop souvent, l'Europe semble éloignée du quotidien de la ville.

Avant 2030, il y aura des élections communales. Je trouve que c'est là un moteur pour impliquer les habitants européens non belges dans une dynamique de participation. Une Capitale européenne de la Culture ne doit pas seulement être une vitrine, mais bien une dynamique de participation et de création. Voilà les points sur lesquels je voulais insister au nom de DéFI.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Pour le groupe cdH, avoir entendu le ministre-président donner cette perspective et annoncer sa volonté, ainsi que celle du Gouvernement régional, que Bruxelles soit en lice pour devenir la Capitale européenne de la Culture en 2030, est une bonne nouvelle.

Je m'en réjouis tout particulièrement, car c'est l'une des recommandations du Plan culturel pour Bruxelles qui avait été débattue et présentée par les parlementaires de notre petite institution. Cette proposition figurait parmi nos recommandations et je me réjouis qu'elle ait été récupérée, que le ministre-président se soit approprié le résultat de ce travail parlementaire.

C'est donc un signal positif, en particulier en ces temps moroses que nous traversons pour Bruxelles et la Belgique de manière plus générale. Nous accueillons donc cette nouvelle d'autant plus favorablement qu'elle s'inscrit dans ce contexte. Il s'agit là d'une belle occasion de mobilisation de l'ensemble de la société civile bruxelloise, voire au-delà.

J'aimerais vous poser quelques questions à ce stade. D'abord, qui est en charge de quoi dans cette matière ? Le ministre-président a ouvert cette perspective, mais qui est l'interlocuteur pour l'Europe ?

En 2000, c'était la Ville de Bruxelles qui avait porté le projet.

Ici, a priori, c'est la Région qui serait chef de file. D'un point de vue formel, qui doit déposer le dossier ? Est-ce la Ville de Bruxelles qui est candidate ? Est-ce que la Région a la possibilité de le faire ? Est-ce que c'est la Belgique, en tant qu'État membre, qui avance et défend une candidature au nom de la Belgique ?

Derrière ces questions qui peuvent paraître techniques ou anecdotiques, il y a d'abord un enjeu d'organisation et de débat intrabelge entre villes. Au sein de la Belgique, il faut de la concertation et que l'on puisse aboutir à un accord pour savoir qui défend la candidature de qui. Il y a ensuite un enjeu majeur qui concerne plus particulièrement Bruxelles : le pilotage de la Culture à Bruxelles. En tant que ministre-présidente, vous le savez mieux que quiconque puisque vous avez été ministre de la Culture pendant dix ans à la Communauté française. À Bruxelles, il n'y a pas moins de huit ministres différents qui ont des budgets et un pouvoir de décision sur les politiques culturelles en Région bruxelloise. À ces huit ministres, on peut ajouter les bourgmestres, les échevins de la Culture, parfois même les échevins de la Fête, du Tourisme, etc. Cela fait au moins une quarantaine de personnes, soit beaucoup de monde, qui ont toutes des budgets et un mot à dire sur la politique culturelle à Bruxelles.

La perspective d'être Capitale européenne de la Culture à l'horizon 2030 est donc une opportunité pour mettre de l'ordre dans tout cela et pour organiser le pilotage d'une politique culturelle. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour relancer une proposition que j'avais faite jadis : organiser un « G20 culturel ». Il s'agirait d'un groupe informel qui réunit les décideurs bruxellois en matière culturelle. La ministre Alda Greoli, ministre de la Culture à la Fédération Wallonie-Bruxelles, a déjà fait un geste positif en organisant la conférence interministérielle. Il faut aller plus loin et y associer plus que les ministres compétents : certains bourgmestres qui jouent un rôle important à Bruxelles en matière culturelle, certains échevins, le monde culturel lui-même, le secteur du tourisme et les autres parties prenantes à la politique culturelle.

J'espère donc que ce G20 culturel verra le jour, que cela soit sous ce nom ou sous un autre. L'important est que sa forme permette cette coordination.

2030 est aussi pour moi l'occasion d'avoir un beau et grand débat public sur des enjeux culturels dans une métropole telle que Bruxelles. Tout d'abord, Bruxelles est une ville d'artistes.

Ma collègue l'a rappelé en citant des articles de presse internationaux qui nous pointent vraiment comme une grande ville effervescente de création. C'est une ville de patrimoine. C'est aussi une ville d'art contemporain, on le voit de plus en plus. C'est une ville d'événements. C'est aussi de plus en plus une ville d'industrie culturelle. Ses atouts sont nombreux, mais qu'en fait-on ? Quelle place donner aux acteurs culturels pour esquisser une ligne qui donne une visibilité et une lisibilité à notre culture à Bruxelles ?

Culture ou divertissement ? C'est là une vraie question. Politique de création ou politique de diffusion ? L'exemple du Botanique illustre ce débat qui oppose une certaine vision de la ville qui s'appuie sur la culture et la création à une autre qui s'appuie sur le divertissement et la diffusion.

Le Botanique en est une belle illustration. Voilà un outil culturel au service de la création francophone qui offre un rayonnement international à nos créateurs et à Bruxelles et qui demain, probablement, sera mis au service d'une autre finalité d'abord économique, d'abord de développement territorial avant d'être une finalité de création et de culture.

Je ne dis pas que c'est mal, je dis que cela vaut un débat. Que veut-on pour notre ville ? Il ne faut pas opposer les deux objectifs, mais quel est le curseur qui peut offrir le meilleur équilibre ? Aujourd'hui, il n'y a pas de débat sur ce sujet. Il y a des opérateurs qui ont des épaules, des budgets, des leviers et qui avancent. J'espère que Bruxelles, Capitale européenne de la Culture en 2030, sera l'occasion d'avoir ce type de débat public pour aboutir à cet équilibre.

Un deuxième exemple est la culture comme outil de développement territorial. Là, je voudrais profiter de l'occasion pour vraiment me réjouir de la présentation faite hier par le ministre-président de ce partenaire important qu'est le centre Pompidou qui sera aux côtés de la Région pour porter le projet du futur musée d'art moderne et contemporain dans le bâtiment Citroën.

C'est une excellente nouvelle pour Bruxelles et il faut s'en réjouir collectivement. Mais d'ici 2030, j'espère que le projet Citroën ne sera pas le seul à avoir un impact sur le développement territorial, en l'occurrence la zone du canal, sur le développement économique, et sur l'emploi local. J'espère au contraire que d'autres projets de cette nature y contribueront et qu'un débat public permettra de les identifier.

Je terminerai en vous donnant un troisième exemple : la diversité culturelle de notre ville. Bruxelles, Capitale européenne de la Culture en 2030, est une occasion de discuter de ce que représente cette ville, où coexistent de multiples cultures qui vivent aujourd'hui, ainsi que nous le voyons tous, des moments de tension. Mais, à condition que les uns et les autres en manifestent la volonté, cette diversité peut se transformer en atout pour lancer un message à l'Europe et peut-être même au-delà.

Telles sont donc mes quelques questions, Madame la ministre-présidente. Je ne me suis pas limité à l'annonce en tant que telle, mais j'en ai profité pour tracer quelques pistes. Il est certainement prématuré d'entrer dans le vif du sujet, mais je serais ravi que vous puissiez déjà nous donner votre point de vue sur l'implication de la Commission communautaire française, sur l'éventuelle concertation que vous avez eue avec le monde culturel, et sur les priorités que vous êtes prête à définir dans le cadre d'un débat que j'appelle de mes vœux.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je remercie M. Van Goidsenhoven d'avoir mis cette question à l'ordre du jour. Je constate qu'elle a suscité un grand enthousiasme auprès de ses collègues.

Cette future candidature de la Région de Bruxelles-Capitale comme Capitale européenne de la Culture en 2030 et son implication pour la Commission Communautaire française témoignent d'un intérêt unanime pour la compétence culturelle comme outil de développement culturel et social, d'épanouissement et de cohésion dans une cité, dans une ville-région comme la nôtre et je vous remercie d'ailleurs de l'intérêt que vous portez à cette matière.

La décision formelle d'introduire la candidature de la Région de Bruxelles-Capitale fait évidemment partie aussi des prérogatives du ministre-président de la Région, M. Vervoort, et je m'associe avec enthousiasme à cette communication en tant que ministre-présidente du Gouvernement francophone bruxellois. Cette proposition s'inscrit en réalité dans une démarche initiée de longue date et qui vise à promouvoir davantage l'image de Bruxelles au niveau international. Je m'en réjouis dès lors sincèrement, partageant en cela l'analyse du ministre-président de la Région, lorsqu'il évoque la nécessité de fédérer positivement tous les Bruxellois autour d'un projet fort, comme ce fut d'ailleurs le cas en l'an 2000.

Et comme ce fut le cas, Monsieur Maron, pour Mons, Capitale européenne de la Culture en 2015.

Au-delà de la très belle gare dont dispose la ville de Mons, ce qui m'intéresse aussi, c'est le déploiement des énergies de la part des opérateurs culturels de la Région et au-delà, la Flandre, Bruxelles et des pays limitrophes comme les Pays-Bas, la France ou l'Allemagne s'y associant. Une Capitale européenne de la Culture n'est pas seulement la mise en vitrine d'une Région. Il s'agit plutôt de réussir à fédérer les énergies, quelles qu'elles soient - et surtout citoyennes -, afin de faire participer la population à des projets créateurs et artistiques.

La Commission communautaire française est associée à cette proposition d'inscrire la Région de Bruxelles-Capitale comme Capitale européenne de la culture.

La Commission communautaire française fera bien entendu partie du comité d'accompagnement du projet. Toutefois, nous ne sommes qu'en 2016. Vous êtes tous très enthousiastes et souhaitez savoir quand nous déposerons le dossier. Ayant l'expérience de Mons Capitale européenne de la Culture en 2015, puisque j'ai été ministre de la Culture en Communauté française entre 2004 et 2014, je peux vous dire que ce projet a été initié en 2003 avec la demande de la ville de Mons de se positionner comme Capitale européenne de la culture. En 2004, les Régions et le niveau fédéral se sont mis d'accord sur le choix de la capitale culturelle afin qu'une décision soit prise au niveau de la Belgique et remise à l'Europe, qui devait ensuite valider cette proposition.

Il s'agit de quelques mois ou années de procédure. Ici, nous avons manifesté notre intérêt. Ensuite, il va falloir qu'une discussion s'opère de manière plus exhaustive avec les autres Régions et ensuite avec le niveau fédéral. Je partage également l'idée du ministre-président selon laquelle le secteur créatif et culturel bruxellois doit être amené à jouer un rôle prépondérant dans l'aboutissement d'une telle candidature.

La méthode envisagée à ce stade, et qui sera soumise à l'analyse juridique, visera à créer une structure bipartite composée, d'une part, du secteur culturel et, d'autre part, des pouvoirs publics concernés.

Comme certains interpellants l'ont souligné, nous sommes au lendemain de l'annonce d'un partenariat entre la Région et le Centre Pompidou, qui porte sur un lieu emblématique. Ce site abritera, d'une part, un musée d'art moderne et contemporain, et, d'autre part, un musée de l'architecture qui aura pour vocation de mettre en valeur l'ensemble du patrimoine de la Fondation CIVA (Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage).

En posant ce type d'acte, la Région se positionne comme un partenaire important dans la mise en évidence de la Région bruxelloise comme une capitale culturelle de haut vol, digne de grandes capitales comme Berlin.

Il y a bien sûr un certain nombre de questions que je vous proposerai de poser à mon excellent collègue, M. Vervoort, au sein du bon hémicycle. Cependant, je n'éluderai pas quelques questions.

Il est vrai, Madame Emmery, que la conférence interministérielle de la Culture (CIM Culture) organisée aujourd'hui a notamment pour ordre du jour la prise d'acte de la note du ministre-président M. Vervoort qui propose Bruxelles comme Capitale européenne de la Culture en 2030. Il existe effectivement un dossier dont l'analyse se déroulera cet après-midi.

S'agissant de l'analyse qui sera effectuée dans les semaines à venir, il faudra évidemment envisager une étude prospective et de faisabilité concernant le projet de capitale européenne en 2030.

Bien sûr, le ministre-président y associera le Réseau des Arts à Bruxelles (RAB) ainsi que le Brussels Kunstenoverleg (BKO).

Visit.brussels, qui est le « bras armé » du développement économique et touristique de Bruxelles, participera également à cette opération.

Il faudra sans doute, comme l'on a fait pour Mons 2015, créer une asbl et une fondation qui auront pour vocation de piloter le projet. Ce sont cependant des questions que je vous demanderai de poser à M. Vervoort, qui pourra être beaucoup plus exhaustif que je le suis à cet égard.

Voilà ce que je voulais partager avec vous.

Par ailleurs, il serait évidemment prématuré de vous confier des éléments ayant trait aux moyens budgétaires qui seront dédiés à la capitale, car ce point n'a pas encore été déposé à l'ordre du jour du Gouvernement régional bruxellois, moins encore du Gouvernement francophone bruxellois.

Il est clair que ces éléments figureront dans l'analyse qui sera réalisée par l'ensemble des partenaires concernés. De mon côté, sachez que je me réjouis d'ores et déjà de pouvoir m'associer, au nom du Gouvernement francophone bruxellois, à cette belle démarche qui aura pour vocation de mettre en lumière notre Région.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- J'ai bien entendu vos réponses ainsi que les différentes interventions des collègues, qui s'associaient à mon intérêt pour cette future candidature.

Nous sommes tous conscients qu'à ce stade, tous les éléments constitutifs du dossier ne peuvent encore être établis. Néanmoins, vous nous dites qu'il a d'ores et déjà été décidé que la Commission communautaire française serait associée à la fois au projet et au comité d'accompagnement.

Si tout ne peut être déjà établi, il faut cependant être vigilant, dès le départ, pour que la Commission communautaire française ne disparaisse pas des radars. Il est en effet parfois difficile de redresser la barre ultérieurement. Mais vous avez aujourd'hui affirmé qu'elle serait partie prenante et active dans ce projet. Nous en verrons donc les futures étapes, y compris les questions budgétaires.

J'espère que la Commission communautaire française pourra exister dans ce projet et y apporter une part utile, et que nous pourrions en savoir davantage dans ce parlement ainsi qu'au parlement régional, où j'ai également introduit une interpellation pour préciser ce projet.

On ne fédère jamais autant que lorsque l'on est clair dès le début avec l'ensemble des partenaires, la Commission communautaire française ou les communes dans le cas qui nous occupe.

Si nous voulons mener à bien des projets de cette envergure, il est important de fédérer, de rassembler et d'éviter cette propension bruxelloise à écarter les uns pour renforcer les autres.

Si nous voulons être à la hauteur de nos grandes ambitions, évitons de mettre au ban l'un ou l'autre des partenaires.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

**LE LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS AXÉS SUR LE RENFORCEMENT
DU DIALOGUE INTERCULTUREL**

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

ET INTERPELLATION JOINTE

**L'APPEL À PROJETS DESTINÉS À AMÉLIORER LE DIALOGUE INTERCULTUREL,
LA DIVERSITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE**

DE M. ALAIN MARON

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Mon intention était de déposer une question orale, mais l'intérêt manifesté pour le sujet par plusieurs collègues a incité le Bureau élargi à la transformer en interpellation, et je m'en réjouis.

Le mercredi 7 septembre, M. Vervoort a annoncé le lancement d'un appel à projets axé sur le renforcement du dialogue interculturel, de la diversité et de la cohésion sociale censé se concrétiser en 2017. Deux millions d'euros seront débloqués à cet effet dans le cadre d'une initiative prise par le Gouvernement bruxellois, en collaboration avec la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Des initiatives culturelles de proximité sont principalement visées. Les actions devront se dérouler sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et bénéficier aux habitants à l'échelle d'un ou de plusieurs quartiers, d'une ou de plusieurs communes ou de l'ensemble de la Région. M. Vervoort a également déclaré ceci : « Une attention particulière sera portée aux projets amenant des pratiques nouvelles ou expérimentant des outils nouveaux ou encore peu utilisés sur le territoire régional ». L'objectif est d'encourager des pratiques inédites apportant un dynamisme nouveau aux projets portés dans nos quartiers.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé d'experts indépendants ainsi que de représentants de chaque entité. Les

dossiers de candidature, comprenant une note d'intention, le formulaire dûment complété disponible sur le site internet personnel de M. Vervoort et un budget prévisionnel détaillé du projet, doivent être envoyés à son cabinet au plus tard le 10 novembre 2016.

Sur la base de ces différents éléments, pourriez-vous, Madame la ministre-présidente, me préciser la nature de la collaboration sollicitée par la Commission communautaire française ? Pouvez-vous également préciser la composition du jury et le profil de ceux qui représenteront la Commission communautaire française ?

Outre les éléments disponibles sur le site internet de M. Vervoort, quels sont les autres canaux de communication utilisés pour diffuser l'information relative à l'appel à projets ? Une évaluation des projets retenus est-elle prévue ? Le cas échéant, par qui sera-t-elle effectuée ?

La note explicative de l'appel mentionne une attention particulière pour les projets augmentant la médiation culturelle. Cet aspect, comme le critère de l'expérience, fait-il l'objet d'une pondération préétablie ?

Comme pour l'interpellation précédente, je rebondirai sur la même thématique au sein du parlement régional bruxellois, mais il me paraissait important de faire le point de la situation dans cette assemblée, partenaire de l'initiative.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron pour son interpellation jointe.

M. Alain Maron (Ecolo).- Le Gouvernement francophone bruxellois s'est associé au Gouvernement régional bruxellois et à la Vlaamse Gemeenschapscommissie pour lancer l'appel à projets « Amélioration du dialogue interculturel, soutien à la diversité et à la cohésion sociale 2017 », avec, à la clé, un budget de 2 millions d'euros.

Sur le site de l'administration de la Commission communautaire française, nous pouvons lire : « Par sa participation à cet appel à projets, le Gouvernement francophone bruxellois entend soutenir des actions qui répondent aux défis sociétaux actuels en renforçant le vivre et faire ensemble, via des projets innovants faisant la part belle à la créativité, la participation, la diversité, l'émancipation et la cohésion ».

Mes questions ne seront guère polémiques, car nous saluons un tel projet, dans un contexte où la réponse des pouvoirs publics aux attentats et à la pression qui en a résulté a été essentiellement sécuritaire. C'est en tout cas cette réponse qui occupe les médias et l'espace politique, et il est bon que d'autres solutions émergent en Région bruxelloise.

Il est aussi heureux qu'un tel projet implique les entités bruxelloises que sont la Région, la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie. J'y vois une forme de plaidoyer pour la régionalisation complète de cette compétence, la démonstration qu'il est absurde de mener plusieurs politiques de cohésion sociale en Région bruxelloise. La cohésion sociale s'applique sur notre territoire à tous les Bruxellois, il n'y a pas lieu de la scinder entre diverses entités. Je salue, en l'espèce, une forme de régionalisation de cette politique.

M. Van Goidsenhoven a posé des questions légitimes sur cet appel à projets, qui sont sans doute davantage du ressort de la Région, mais certains aspects concernent directement la Commission communautaire française.

Ainsi, j'aimerais savoir ce qu'il en est de l'implication budgétaire de la Commission communautaire française dans cet appel à projets de 2 millions d'euros. Cela inclut-il, par exemple, le budget de 275.000 euros dédié à l'origine au projet de déradicalisation d'Ismaël Saidi et de son asbl AviScène, qui a capoté au début de cette année ? Si non, à quoi ce budget a-t-il été consacré ? J'aimerais savoir s'il y a véritablement un apport budgétaire de la part de la Commission communautaire française et donc connaître l'article budgétaire, dans le cadre du budget 2016, dans lequel vous avez trouvé le montant.

Quel est le rôle dévolu à la Commission communautaire française dans le processus de sélection des projets ?

Mes deux dernières questions portent sur l'articulation entre cet appel à projets et les politiques de la Commission communautaire française en matière de cohésion sociale, une politique qui n'est malheureusement pas régionalisée. Nous avons donc un décret sur la cohésion sociale au sein de la Commission communautaire française et des appels à projets en matière de cohésion sociale et des budgets.

Au niveau du nouveau quinquennat de cohésion sociale, nous avons vu revenir par la grande porte la priorité du vivre ensemble qui avait été évacuée à l'occasion des appels à projets précédents. Et le vivre ensemble serait également visé par le présent appel à projets. J'aimerais donc savoir comment les choses vont s'articuler. En effet, certains opérateurs qui seront agréés en cohésion sociale pour le vivre ensemble seront également ceux qui déposeront des projets dans le cadre de l'appel à projets régional et multicommunautaire.

Comment cet appel à projets s'articule-t-il avec celui sur les reliances lancé au début de cette année en Commission communautaire française sur la base du budget de la cohésion sociale, mais en dehors du quinquennat de cohésion sociale ?

Voilà donc plusieurs appels à projets qui poursuivent des priorités très proches : le nouveau quinquennat de cohésion sociale avec sa nouvelle priorité du vivre ensemble, l'appel à projets reliances avec la citoyenneté interculturelle et le présent appel à projets de 2,5 millions d'euros faisant l'objet d'un accord entre la Région et les deux Commissions communautaires.

Autant on peut se réjouir de cet appel à projets qui constitue un signal tout à fait positif, politiquement parlant, autant on s'interroge sur sa mise en œuvre et le rôle de la Commission communautaire française dans son montage.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Je rappelle sans créer de surprise que nous soutenons cet appel à projets.

Au début de l'année passée, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) désignait Bruxelles comme deuxième ville la plus cosmopolite du monde, avec ses 163 nationalités différentes. Nous pouvons considérer cela comme un problème ou comme une richesse. À nos yeux, il s'agit d'une grande richesse, peut-être la plus importante pour notre « ville-monde », Bruxelles.

Pour nous, l'interculturalité ne représente certainement pas un combat entre les identités. C'est un chemin que l'on dessine avec l'autre, côte à côte, indépendamment des origines et qui tend vers l'égalité. Nous accordons une grande importance au dialogue interculturel et à la promotion de la diversité dans le cadre du travail de cohésion sociale.

Pareille vision peut paraître très « top-down » à Bruxelles aujourd'hui, en ce sens qu'elle chercherait à s'imposer vers le bas tout en venant d'en haut. Ce n'est pas du tout le cas. Il y a, à Bruxelles, un très grand nombre d'initiatives au niveau local

qui déploient cette vision. Dans ce cadre, un soutien des pouvoirs publics est nécessaire et doit judicieusement être accru.

Nous avons cru comprendre que l'innovation et l'expérimentation de nouveaux outils étaient au cœur de cet appel à projets-ci. Pourrions-nous avoir plus de précisions sur ses balises ? Quel est le nombre maximal de projets qui seraient retenus ? Quels sont les publics cibles de cet appel à projets ?

Mon deuxième groupe de questions concerne l'appréhension du territoire et du caractère géographique des projets. Les communes n'étaient en effet pas éligibles dans le précédent appel à projets consacré aux reliances, ceci pour transcender les frontières géographiques. Mais on sait l'importance des territoires. Comment appréhendez-vous l'enjeu des territoires dans cet appel à projets-ci ?

Quelle articulation créez-vous entre le nouveau quinquennat en cohésion sociale au niveau de la Commission communautaire française qui a, entre autres priorités, le vivre ensemble et la citoyenneté interculturelle, et ce nouvel appel à projets ?

Enfin, comment allez-vous créer le réseau d'action le plus efficace possible avec le meilleur maillage possible ? Autrement dit, comment arriver à ce que l'ensemble du territoire soit couvert par les projets et à toucher l'ensemble des publics ? Comment comptez-vous obtenir un effet démultiplicateur, probablement aussi grâce à la promotion des bonnes pratiques ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Kompany.

M. Pierre Kompany (cdH).- Le 7 septembre dernier, nous apprenions avec intérêt le lancement de l'appel à projets axé sur le renforcement du dialogue interculturel et le budget de 2 millions y étant consacré. Cette initiative rencontre d'autant plus notre intérêt que nous connaissons une période de montée de l'intolérance, du racisme et de discours haineux.

Nous devons œuvrer à construire les ponts entre nos concitoyens et concitoyennes de cultures et d'origines différentes. Nous devons encourager les rencontres et soutenir les acteurs de terrain qui fournissent un travail remarquable. C'est en ce sens que nous saluons votre volonté de miser sur les actions ayant un impact sur la vie des quartiers, qui est un noyau essentiel de la construction du vivre ensemble et du dialogue interculturel. Nous pensons également que la plus grande transparence doit être garantie dans la mise en place de ces projets et le soutien qui leur est apporté.

Comment comptez-vous utiliser le budget de deux millions d'euros débloqué à cet effet ? Quels sont les critères de sélection des projets qui vous seront soumis ?

Le cas échéant, quels seront les critères pour procéder à l'évaluation des projets et dans quels délais celle-ci aurait-elle lieu ?

Les projets seront sélectionnés par un jury composé d'experts indépendants ainsi que des représentants de chaque entité. Qui seront ces experts et comment seront-ils sélectionnés ? Qui seront les représentants des entités ? Envisagez-vous des partenariats avec des entités communales ?

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Un appel à projets axé sur le renforcement du dialogue interculturel est certainement une très bonne idée. Tout ce qui favorise le vivre ensemble et

la créativité est excellent. Cette créativité indispensable lorsqu'on a des projets à élaborer permet de faire travailler les gens ensemble. La créativité, impliquant ces pratiques nouvelles et inédites que le ministre-président régional Vervoort et vous-même avez appelées de vos vœux, est exigeante et porteuse d'une émulation saine pour notre société.

La question du jury et de sa composition est donc absolument déterminante. Celui-ci doit être apte à déceler ce qui aura le plus d'impact, puisque 2 millions d'euros est, certes, une somme, mais pas énorme.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour vous dire que, si l'on veut favoriser l'interculturalité, il faut inclure tout le monde. On ne fait pas de l'interculturalité entre soi et l'implication des citoyens européens, très nombreux dans notre Région de Bruxelles-Capitale, est déterminante. La reliance, l'interculturalité, cela concerne tout le monde. Dans ces contacts que vous voulez créer entre les citoyens bruxellois, dans cette meilleure compréhension, nous devons donc penser à l'impact de toutes les langues que pratiquent ces nombreux Européens qui vivent sur notre territoire, ainsi qu'à leurs habitudes, leurs traditions, leurs relations avec d'autres pays.

Si l'on veut favoriser un vrai dialogue interculturel qui implique l'ensemble de notre société bruxelloise, il ne faut pas se concentrer sur certaines communautés en en mettant d'autres de côté. Bruxelles est la capitale européenne, et la capitale de tout le monde. Il faut donc impliquer tout le monde dans ce type de projet.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Vos questions me permettent d'informer le Parlement francophone bruxellois des décisions prises par le Gouvernement francophone bruxellois dans le cadre de l'appel à projets dédié à promouvoir le vivre et le faire ensemble. Ce dernier encouragera des initiatives culturelles de proximité, mais aussi des actions renforçant l'amélioration du dialogue interculturel, de soutien à la diversité et à la cohésion sociale.

Cet appel est le fruit d'une collaboration entre le Gouvernement régional bruxellois qui le pilote et la Vlaamse Gemeenschapscommissie, chacune des institutions participant et décidant à part égale de la conduite de l'opération. L'enveloppe de 2,5 millions d'euros va être pilotée par les trois entités : la Région de Bruxelles-Capitale, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire française. À cela s'ajoute un montant d'un million d'euros qui, lui, a été directement dédié aux maisons des cultures :

- celle de Molenbeek, qui prend la part la plus importante puisque c'est l'opérateur le plus exemplaire et le plus remarquable en la matière, en accomplissant un travail de grande qualité qui ne se limite pas au territoire molenbeekois ;
- celles de Forest et de Saint-Gilles qui constituent également des opérateurs importants dans le paysage culturel et le dialogue interculturel ;
- enfin, la nouvelle maison des cultures, qui sera implantée sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) et qui aura une vocation urbaine puisqu'elle étendra son activité à l'ensemble du territoire.

L'enveloppe de 800.000 euros est donc directement destinée à ces différentes maisons des cultures. Une partie du montant

sera évidemment attribuée à la Vlaamse Gemeenschapscommissie mais, à ce niveau de pouvoir, j'ignore quel opérateur en bénéficiera.

Il faut encore mentionner le fameux appel à projets qui fait l'objet, ce matin, de votre interpellation. Les montants alloués en vertu de cet appel seront destinés à des opérateurs autres que les maisons des cultures. En effet, ces dernières sont déjà subsidiées afin d'accomplir des missions de service public bien précises à inscrire dans des conventions qui préciseront ce que la Commission communautaire française attend d'elles en échange des moyens attribués.

Les enveloppes prévues dans le cadre de l'appel à projets varient entre 20.000 et 100.000 euros, soit des montants très importants.

Les projets feront l'objet d'une analyse très fine de la part d'un jury composé de six membres, deux par entité : Région bruxelloise, Vlaamse Gemeenschapscommissie et Commission communautaire française. Chaque entité sera représentée par un membre du cabinet ministériel, toujours accompagné d'un expert extérieur au cabinet. Chaque membre de ce jury présidé par la Région de Bruxelles-Capitale aura une voix délibérative.

S'il y a égalité ou indécision dans le cadre d'un projet, il reviendra au président du jury de départager les candidats. Il en va de même du pilotage global de l'appel.

Pour me représenter, le Gouvernement francophone a accepté ma proposition de désigner Mme Anne Chaponan, la conseillère Culture de mon cabinet et fonctionnaire issue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, jusqu'à présent très impliquée dans le suivi de dossiers en matière d'infrastructures culturelles, mais qui dispose aussi d'une expertise dans les projets qui touchent à l'interculturalité et à la cohésion sociale. L'experte extérieure est Mme Martine Lahaye qui fut pendant plus de vingt ans directrice générale de la Culture à la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui est à la retraite aujourd'hui. Elle a une expérience et une compétence que personne ne pourra lui dénier.

La communication autour de cet appel s'est faite via les sites internet, les pages Facebook et les comptes Twitter de chaque ministre-président et de chaque administration concernée. Nous avons essayé de multiplier les canaux au maximum pour diffuser l'information partout et susciter l'intérêt de tous les opérateurs, associations et centres culturels susceptibles de participer à cet appel à projets.

L'évaluation des projets se fera, quant à elle, au départ du texte de l'appel et des paramètres figurant sur le questionnaire préétabli. Le jury jugera de la recevabilité des projets soumis ainsi que de la qualité et de la pertinence des projets proposés. Vous avez tous accès à ces formulaires qui expliquent en détail comment postuler.

Chaque projet fera l'objet d'une analyse, d'une argumentation et d'une motivation en bonne et due forme.

La totalité des sommes consacrées à cet appel émanent de la Région de Bruxelles-Capitale et figureront à son budget 2017, selon des modalités qui seront définies lors du débat budgétaire. L'appel à projets Reliances visait des projets sur l'année 2016, alors que celui dont nous parlons aujourd'hui vise des projets sur l'année 2017. Il n'est pas encore certain que l'appel à projets Reliances soit relancé en 2017. Pour les résultats précis de l'appel 2016, je vous invite à interroger M. Rudi Vervoort.

Pour la finalité du budget initialement consacré au projet d'Ismaël Saidi et à son asbl AviScène, je vous invite également

à interroger, dans le bon hémicycle, le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale.

Monsieur Maron, je ne partage pas votre enthousiasme pour la régionalisation de la Cohésion sociale. Cette compétence est liée aux matières personnalisables et également à la langue. Je ne souhaite pas polémiquer sur la régionalisation de la culture, même si nous avons débattu de la proposition du ministre-président de faire de la Région bruxelloise une capitale culturelle européenne, événement qui participerait au rayonnement économique et touristique de notre Région. Mais la Cohésion sociale est liée à la personne. Je suis donc opposée à la régionalisation de cette compétence. Il est souhaitable qu'elle continue à être exercée par la Commission communautaire française.

Il n'empêche qu'il est bon aujourd'hui d'avoir le soutien de la Région et j'en remercie le ministre-président. Il faut savoir en effet que ce sont 3 millions d'euros que la Région bruxelloise met à disposition des Commissions communautaires dans le cadre des mesures post-attentats. C'est également l'une des réponses que j'avais souhaité que l'on apporte.

À la suite des attentats, des mesures ont été prises en matière de sécurité et de prévention ainsi que sur le plan économique pour faire en sorte que chaque partenaire économique et social puisse être entendu dans ses difficultés liées aux attentats. Mais après avoir répondu à toutes ces questions sécuritaires et économiques, comment fait-on pour reconstruire du lien entre les citoyens ? Comment fait-on pour redonner une chance à cette citoyenneté de continuer à se construire et que Bruxelles puisse compter des citoyens qui ont envie d'être d'abord des Bruxellois riches de leur diversité, de leur multiculturalité, dans leur dynamique récréative et culturelle ? C'est aussi à travers ce type d'appel que nous pourrions redonner du sens à notre identité bruxelloise.

J'aimerais donc que ce projet puisse être partagé avec les citoyens et les associations qui postuleront à cet appel à projets dans les semaines à venir.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Au début de votre intervention, j'ai pointé le fait que vous annonciez la création d'une Maison des cultures urbaines sur le site du CERIA. Pourriez-vous dire quelques mots à ce sujet ?

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans le cadre du déploiement du site du CERIA, en lien avec le secteur de l'enseignement donc. Dans ce cadre, l'auditorium Jacques Brel, rénové par mon excellent prédécesseur Éric Thomas et d'une remarquable qualité, aura un rôle à jouer.

Étant donné que nous avons aujourd'hui trois maisons des cultures à Bruxelles et qui ont pour vocation de s'inscrire dans le pluridisciplinaire culturel, l'idée était de pouvoir asseoir cette identité bruxelloise liée aux arts urbains.

Quelques associations mettent déjà en lumière leur travail dans ce domaine, mais nous souhaitons instaurer une Maison des cultures qui serait spécialisée dans les arts urbains et qui aurait pour vocation de travailler sur l'ensemble du territoire de la Région.

Étant donné que nous avons à disposition ce magnifique auditorium - pas assez exploité - au CERIA, nous voulons le rentabiliser par le biais de cette nouvelle Maison des cultures et des arts urbains.

Le projet est embryonnaire et n'est pas encore totalement créé, mais l'idée est que l'on puisse instaurer cette nouvelle structure. Nous reviendrons sans doute sur le sujet dans cette assemblée.

Mais, de manière plus large, il n'y a pas que cette salle. Il faut travailler sur tous ces arts, qui sont exemplaires à Bruxelles et que nous avons envie de mieux soutenir.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- La fonction fait l'homme mais donc aussi la femme. Je pense que M. Vervoort est plutôt favorable à une régionalisation de la politique de cohésion sociale, et c'est bien son droit...

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- M. Vervoort et moi-même ne sommes pas toujours d'accord sur tout !

M. Alain Maron (Ecolo).- C'est votre droit également. J'imagine que l'endroit d'où l'on parle oriente aussi le positionnement qu'on choisit.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Non, j'ai toujours pensé cela et ce n'est pas lié au fait de me trouver à la Commission communautaire française. Je suis contre la régionalisation de la Culture et, même si je suis très attentive au fait régional et que je trouve qu'il faut un regard régionaliste sur les pôles technique et professionnel, contre celle de l'enseignement.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. Alain Maron (Ecolo).- Je ne vais pas me lancer ici dans le débat sur la régionalisation de la Culture et de l'enseignement - puisque ce n'est pas ce dont il est question - ni même sur les débats internes au Parti socialiste. Cela ne me regarde pas. J'imagine que, quand vous serez d'accord, vous vous exprimerez ensemble.

Nous parlons ici de la politique de cohésion sociale, dont nous continuons à penser qu'elle est là pour faire en sorte que tous les habitants d'un territoire donné - en l'occurrence, celui de Bruxelles - se retrouvent dans une identité commune et mettent en place entre eux des mécanismes de solidarité.

Même philosophiquement, avoir des politiques distinctes et non coordonnées de cohésion sociale à Bruxelles suivant les entités est en soi absurde. Je me permettrais donc de signaler que, cette fois-ci, nous allons dans la bonne direction et que M. Vervoort a réussi à mettre autour de la table, vu l'acuité du problème et de l'enjeu, la Région et les Commissions communautaires, qui restent jusqu'à présent compétentes pour cette politique de cohésion sociale.

Il s'agit bien d'une forme de régionalisation, en tout cas sur cet appel à projets, car c'est la Région qui apporte l'essentiel des moyens et des financements, même si c'est en coordination avec les Commissions communautaires. Nous nous en réjouissons, car c'est le cadre institutionnel actuel.

J'imagine que M. Vervoort aura l'occasion de s'expliquer lors des interpellations au niveau de l'assemblée du parlement régional bruxellois. Deux millions d'euros sont annoncés, mais nous ne savons ni d'où ils proviendront, ni comment ils pourront être pérennisés. Vous dites en effet que l'on découvrira à quel article budgétaire ce montant est attaché au moment des débats budgétaires.

Pour nous, il s'agit d'un geste positif en soi et je me réjouis que vous disiez que, parallèlement à des réponses de l'ordre de la prévention ou de la sécurité et à des réponses d'ordre

économique, il est indispensable que les pouvoirs publics mettent en place d'autres types de réponses qui sont axées sur la Culture et la cohésion.

Concernant les maisons des cultures, nous serons vigilants. La Maison des cultures de Molenbeek est en effet un exemple de réussite. En tout cas les acteurs locaux et extra-locaux reprennent régulièrement ce projet en exemple.

J'ai eu l'occasion de m'y rendre et c'était vraiment bien. J'entends que d'autres maisons des cultures sont également subventionnées. J'imagine que c'est pour arriver au même niveau de qualité et de projets que celle de Molenbeek. Si je pense à celle qui est implantée non loin de chez moi, on en est loin voire très loin. En effet, la maison des cultures de Saint-Gilles ne dispose pas de site internet et d'une programmation qui arriverait ne fut-ce qu'à la cheville de ce qui est réalisé ou programmé à Molenbeek. Il y a donc un gros effort à consentir.

Pourtant, il s'agit d'un projet pour lequel on a reçu de l'argent via le Fonds européen de développement régional (Feder) en ce qui concerne les briques. Il était effectivement opportun de le faire à cet endroit-là. Par la suite, il faut suivre en termes de programmation et de financement des activités. Or, ce n'est pas le cas.

Nous serons donc attentifs au fait que ces moyens nouveaux et complémentaires permettent véritablement de déployer une maison des cultures à cet endroit. Il s'agit d'un quartier, à la lisière des communes de Saint-Gilles et de Forest, qui en a besoin.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je tiens à souligner que la Maison des cultures de Forest est également en voie de développement. Il est certain que la Maison des cultures de Molenbeek est mieux dotée en termes d'enveloppe, ce qui est normal, mais il faut que les autres maisons des cultures se renforcent également.

M. Alain Maron (Ecolo).- Nous réinterpellons le ministre Vervoort sur ce sujet.

Mme la présidente.- Les incidents sont clos.

LE NOMBRE DE NOUVELLES PLACES CRÉÉES DANS L'ENSEIGNEMENT
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE M. HAMZA FASSI-FIHRI

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Dans l'accord de majorité 2014-2019 de la Commission communautaire française, nous avons pour objectif d'accroître le nombre de places dans les différents instituts d'enseignement de la Commission communautaire française, et plus précisément de créer 1.500 places dans les différents sites d'ici 2019 : 400 places dans l'enseignement spécialisé et 900 dans l'enseignement secondaire général.

J'ai lu dans la presse voici quelques jours que l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles venait de réaliser une évaluation des besoins dans l'enseignement en Fédération, en se concentrant notamment sur la situation bruxelloise.

Pouvez-vous nous exposer les résultats de cette étude, en tous cas, l'analyse que vous en faites et la situation par rapport à la réalité de la Commission communautaire française ?

Les résultats de cette évaluation réalisée par la Fédération affectent-ils les besoins ou l'évaluation que nous avons faite à l'époque de nos besoins en Commission communautaire française ?

En d'autres termes, l'évaluation de la Fédération confirme-t-elle les chiffres que nous avons avancés ou faut-il, le cas échéant, revoir nos objectifs à l'aune de cette nouvelle évaluation ?

Par ailleurs, L'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) a publié, avant l'été, une étude consacrée aux besoins d'enseignants dans notre Région. Nous avons eu l'occasion de débattre ici-même de cette étude voici quelques semaines.

J'aimerais revenir brièvement sur cette étude afin de savoir si une corrélation peut être établie entre cette nouvelle évaluation des besoins à Bruxelles et tout ce dont nous avons discuté en matière de besoins d'enseignants.

Des conclusions nouvelles ont-elles été tirées à l'aune de cette nouvelle étude ?

Pour terminer, nous sommes à la moitié de la législature et c'est donc l'occasion de vous questionner sur le bilan des créations de places. Je fais référence au projet CERIA, qui avance, et à la confirmation de l'ouverture de 150 places en septembre 2018.

Qu'en est-il des places pour les primo-arrivants, en centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA), en secondaire générale ou en enseignement spécialisé ?

En d'autres termes, pourriez-vous nous faire un rapide état des lieux concernant les créations de places ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Le problème du manque de places dans les écoles bruxelloises est connu depuis longtemps. Au mois de septembre, la presse relatait une nouvelle étude de la Fédération Wallonie-Bruxelles, précisant encore le sujet en prenant en compte les créations de places prévues.

Mon intervention va dans le même sens que celle de M. Fassi-Fihri. Les communes du Nord-Ouest sont et demeureront les communes les plus touchées. Selon cette source, il manquera, en 2022, 470 places à Jette, 167 à Molenbeek-Saint-Jean, 182 à Ganshoren ou encore 205 à Koekelberg.

Ce sont évidemment ces mêmes communes qui comptent le plus d'élèves sans école lors de l'inscription en première année secondaire. Globalement, les chiffres indiquaient la nécessité de créer 8.000 places dans le secondaire à Bruxelles.

L'étude apportait également une définition claire de ce qu'est une zone à forte tension, tout en montrant que seule Bruxelles était concernée par cette situation précaire.

On se souvient également des données de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) selon lesquelles il faudrait créer, à l'horizon 2020, 12.000 places dans l'enseignement fondamental et 7.800 places dans l'enseignement secondaire à Bruxelles.

La méthodologie appliquée dans ces différentes études a déjà alimenté les débats. La possibilité de permettre d'établir un contrôle des besoins dans le temps a été évoquée à l'occasion de ces discussions. J'aimerais donc vous entendre au sujet de la méthodologie des études et de la possibilité de mise en place d'un suivi.

Ensuite, pour faire face à l'explosion démographique, il faut agir vite et de manière concertée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Trois solutions sont possibles : construire de nouvelles écoles, augmenter le nombre de places dans les écoles existantes ou encore améliorer l'attractivité de certains établissements.

La ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a appelé, jeudi dernier en séance plénière, à un travail à mener avec les Régions à propos de la mobilité, de l'environnement de l'école et des projets pédagogiques pour que ceux-ci puissent davantage répondre aux différentes attentes des parents et singulièrement à Bruxelles. Comment souhaitez-vous répondre à cette proposition ?

Par ailleurs, dans notre déclaration de politique générale, il est précisé que le Collège de la Commission communautaire française, en tant que pouvoir organisateur (PO), participera à l'état des lieux général de l'offre de l'enseignement avec la facilitatrice écoles régionales. Il établira un plan stratégique de développement veillant à garantir une meilleure organisation des places et une meilleure répartition des moyens humains et financiers.

Il me semble, même si un colloque est prévu le 10 octobre à midi, je crois, qu'il serait aussi opportun d'auditionner la facilitatrice écoles afin d'avoir une vue sur l'état des lieux réalisé par la Commission communautaire française et sur le plan stratégique.

Parmi les projets de création de nouvelles places, nous nous réjouissons de trouver la construction de la nouvelle école au CERIA abordée par mon collègue, M. Fassi-Fihri, où une première ouverture de 150 places est prévue pour 2018. D'autre part, un nouvel athénée royal verrait aussi le jour à Ganshoren.

Certains projets, quant à eux, sont proches de l'achèvement : trois nouvelles écoles en 2017, ce qui représentera un total de 1.850 nouvelles places, réparties sur Saint-Gilles, Berchem-Sainte-Agathe et Molenbeek.

Madame la ministre-présidente, serait-il envisageable de commander un travail de synthèse dressant la liste des places ouvertes depuis 2014 et de celles qui sont en cours de création ou programmées à Bruxelles, tous pouvoirs publics confondus, afin de disposer d'une vue globale sur l'évolution ? Il ne s'agit évidemment pas de la réclamer séance tenante, mais bien de lancer la proposition. L'objectif serait de permettre aux Bruxellois et aux Bruxelloises de mesurer, en toute transparence, l'effort collectif réalisé pour répondre à la pénurie.

Par ailleurs, mon collègue évoque une étude de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), qui remonte au 26 novembre 2015 et qui vise à analyser les tensions entre l'offre et la demande en personnel pour les années 2019 et 2020.

Au vu des chiffres de l'évolution démographique et de ceux de la programmation de création de places, le débat se trouve fréquemment orienté vers les problèmes de saturation pour les élèves. Pourtant, il se pose aussi en termes de recrutement d'enseignants qualifiés. La croissance démographique soumet l'enseignement à une tension accrue, qui se traduit par des pénuries chroniques. À Bruxelles, celles-ci prennent une ampleur particulière avec des conséquences lourdes en termes socio-pédagogiques : dualisation du profil des équipes éducatives, baisse d'attractivité de la profession et maintien insuffisant de jeunes enseignants au sein de la profession.

Les élèves sont aussi victimes de ces pénuries et en paient injustement les conséquences avec, notamment, le report de

l'âge d'entrée dans le système éducatif, la relégation interne et l'orientation-sanction. Tous ces éléments sont développés dans l'étude à laquelle je me permets donc de vous renvoyer.

En outre, il serait intéressant, aujourd'hui et dans les mois qui viennent, de déterminer comment la réforme des titres et fonctions, entrée en vigueur à la rentrée de la manière que l'on sait, impacte la pénurie d'enseignants à Bruxelles.

En février, l'administration ne disposait pas de manière centralisée de chiffres pertinents sur le recours à des titres de pénurie - « articles 20 » dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et « titres suffisants B » dans l'enseignement subventionné -, ce type d'information n'étant pas systématiquement collecté auprès des écoles et des pouvoirs organisateurs. Toutefois, l'entrée en vigueur de la réforme des titres et fonctions au 1er septembre dernier devrait permettre de disposer d'informations précises et centralisées sur le recours à des titres de pénurie dès que les données utiles auront été intégrées dans les applications informatiques de gestion du personnel.

L'étude vous invite à vous positionner sur les méthodologies et sur la possibilité d'un monitoring spécifique pour la Région bruxelloise.

Elle plaide pour une collaboration entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de renforcer l'attractivité des établissements en souffrance.

Elle rappelle les engagements de la Commission communautaire française et aborde la possibilité d'entendre en commission de l'éducation Mme Julie Lumen pour analyser l'adéquation entre les diverses études, les engagements et la stratégie.

Elle évoque la possibilité de dresser une liste des classes ouvertes depuis 2014, en cours de création et programmées en Région bruxelloise, en menant un travail de synthèse entre les pouvoirs publics concernés pour disposer d'une vision collective et globale.

Elle vous invite à vous prononcer sur les mesures conjoncturelles susceptibles de répondre aux besoins d'enseignants en Région bruxelloise, tout en précisant que les outils de mise en œuvre de la réforme des titres et fonctions devraient permettre d'avoir une vision claire des recours à des titres de pénurie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- La Commission communautaire française est actuellement pouvoir organisateur de dix écoles, et bientôt d'une onzième, l'Institut Pierre Paulus, dont le transfert administratif sera effectif au 1er janvier 2017. Parmi ces dix écoles, on trouve deux hautes écoles, trois écoles de promotion sociale, deux écoles secondaires en enseignement spécialisé, deux écoles secondaires de l'enseignement ordinaire qualifiant et une école fondamentale en enseignement spécialisé. Ces dix écoles totalisent environ 8.000 places, étant entendu toutefois que dans l'enseignement de promotion sociale, certaines formations sont de courte durée et ne sont donc, en termes de places, pas comparables à de l'enseignement de plein exercice.

Dans l'enseignement obligatoire, les places sont au nombre d'environ 2.500 aujourd'hui. L'accord de majorité a effectivement prévu la création de 1.500 nouvelles places - dont 900 dans l'enseignement secondaire général et 400 dans l'enseignement spécialisé - ce qui, pour un pouvoir

organisateur aussi modeste que la Commission communautaire française, est comme toute une proportion importante et un budget conséquent.

Voici où nous en sommes à ce stade du travail, qui nécessite d'abord le lancement de marchés publics de services pour toutes les phases de conception architecturale, et ensuite de marchés de travaux pour les constructions ou rénovations.

Pour la création des 900 nouvelles places dans l'enseignement secondaire général, le marché de services est en cours. Nous en sommes au stade de la sélection d'une liste réduite de cinq bureaux d'étude qui pourront proposer chacun leur vision architecturale pour ces constructions. Sur cette base, la sélection définitive du bureau lauréat interviendra sans doute en février 2017. La livraison des trois premiers bâtiments doit avoir lieu au plus tard au printemps 2020, mais une ouverture préalable du premier degré est prévue pour le mois de septembre 2018, avec une installation provisoire dans le bâtiment 16 du site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA).

Dans le cadre de ce projet se trouvant sur le site du CERIA, vont être construits d'une part, un degré d'observation autonome (DOA) d'une capacité de 600 places, c'est-à-dire une école secondaire générale à pédagogie active pour les premières et deuxième années secondaires, et d'autre part, un deuxième et un troisième degrés d'une capacité de 600 places, dans le cadre d'une école secondaire à pédagogie active également.

Attention, la création nette de places ne sera pas égale à deux fois 600 places, soit 1.200 places, car tout ou partie des premiers degrés des Instituts Gryzon et Redouté Peffer devraient à terme intégrer le futur DOA et donc fermer de leur côté. Selon les possibilités et les timings, la création nette de places sera comprise entre 900 et 1.100 places. Tout cela est encore théorique.

Le fait de scinder les premier, deuxième et troisième degrés, c'est-à-dire, d'une certaine manière, de créer non pas une, mais deux nouvelles écoles, s'inscrit dans la volonté, également très présente dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, de faire des premières années du secondaire un enseignement véritablement généraliste et orientant, c'est-à-dire de donner à tous les élèves non seulement un socle de compétences générales commun, mais également la possibilité de véritablement choisir la suite de leur parcours et de ne pas se retrouver dans des filières non choisies.

En ce qui concerne la création de nouvelles places à l'Institut Herlin, une quarantaine de places ont d'ores et déjà été créées. L'objectif est la création de 300 nouvelles places : 200 places dès 2019 et le reste un peu plus tard, par un jeu de dominos.

En effet, le nouveau bâtiment à Herlin crée 200 nouvelles places dans l'enseignement fondamental. Par réorganisation interne, il est probable que le secondaire augmente également. À l'horizon 2022, on parle d'une création de 300 places, si l'on arrive à rénover les surfaces libérées par l'enseignement fondamental. Pour cela, un bureau d'études a été sélectionné et a réalisé un master plan qui est en cours de validation définitive.

En tout cas, le planning nous amène, pour une première phase, à une fin de réalisation au printemps 2019 et donc à une première rentrée dans les nouveaux bâtiments en septembre 2019.

À l'Institut Charles Gheude, une rénovation des bâtiments a eu lieu et est achevée. L'inauguration de ces travaux, couplée aux cent ans de l'Institut, aura lieu le 8 octobre prochain. Cette rénovation n'avait pas pour vocation de créer de nouvelles

places, car la localisation de l'école en plein centre-ville, dans une zone fortement densifiée et urbanisée et un site fortement enclavé, ne le permettait pas. Elle visait à améliorer la qualité des surfaces et à résoudre un certain nombre de problèmes de sécurité.

En ce qui concerne la reprise de l'Institut Pierre Paulus, elle sera effective sur le plan administratif au 1er janvier 2017. Bien que, ce faisant, la Commission communautaire française réalise une fusion par absorption et ne crée donc pas de nouvelles places au sens strict, ce projet permettra indirectement la création de nouvelles places dans notre Région, puisque, Monsieur Maron, la commune de Saint-Gilles ouvrira une nouvelle école secondaire.

M. Alain Maron (Ecolo).- Dans le bruit et l'enfermement.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- La reprise de l'Institut Pierre Paulus participe donc globalement à l'effort bruxellois d'augmentation du nombre de places dans les écoles. Cela vous concernera bientôt aussi, Monsieur Uyttendaele. Les chiffres exacts de la population inscrite à l'Institut Pierre Paulus lors de cette rentrée 2016 ne sont pas encore définitivement connus - les comptages sont en cours et les entrées en centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) sont possibles tout au long de l'année -, mais devraient tourner autour de 300 à 350 élèves, dont environ 200 dans l'enseignement ordinaire et plus de 100 en CEFA.

L'institut Pierre Paulus déploie effectivement un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (Daspa), qui ne compte en cette rentrée, selon les informations dont nous disposons à ce stade, qu'une dizaine d'élèves.

Toutefois, nous comptons développer ce dispositif dès que nous serons pouvoir organisateur de cette école. D'après l'administration, nous pourrions y accueillir une cinquantaine d'élèves en l'espace de deux ans, pour autant que nous parvenions à constituer une équipe pédagogique de qualité.

Quant à l'École supérieure des arts du cirque (ESAC), les nouveaux bâtiments ne créent pas vraiment de nouvelles places (moins d'une dizaine), mais permettent en revanche de renforcer globalement l'attractivité du campus du CERIA pour en faire une véritable vitrine, d'offrir des conditions optimales pour l'enseignement des arts circassiens et de renforcer les collaborations avec les autres acteurs présents sur le site et, notamment, la fameuse Maison des cultures et des arts urbains.

Donc au total, à horizon 2020, ce sont plus de 200 nouvelles places dans le fondamental et plus de 1200 nouvelles places dans le secondaire qui seront créées par la Commission communautaire française. Ou encore, si on prend un autre point de vue, plus de 1.100 nouvelles places dans l'ordinaire et plus de 300 dans le spécialisé. On arrive donc à un total de 1.400 places créées, auxquelles il faudra sans doute ajouter une augmentation progressive des places (Daspa et autres) de l'Institut Pierre Paulus.

Sans doute faudrait-il aussi entamer des réflexions pour augmenter le nombre de places dans l'enseignement spécialisé, puisque, là, l'objectif initial de 400 places risque de ne pas être atteint. On peut toutefois dire que, globalement, l'objectif de 1.500 places prévu dans l'accord de majorité sera atteint à horizon 2020-2022. Comme vous le savez, les procédures en matière d'infrastructures sont souvent lentes et longues. Il faudra aussi s'assurer que, dans le cadre des négociations budgétaires à venir, des moyens suffisants soient dégagés pour soutenir cet objectif.

En ce qui concerne la récente étude effectuée par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les besoins de création de

nouvelles places dans les écoles, je rappelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles a l'obligation légale de procéder au minimum tous les trois ans à certains comptages et à certaines projections. Cela paraît d'ailleurs aller dans le bon sens. Les chiffres bruxellois sont basés sur les données de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA).

L'objectif de ce travail prospectif est de procéder, zone par zone, à une étude de démographie et des besoins prévisibles en termes de nombre de places, par degré et par année. En fonction des résultats de cette analyse, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles désigne une ou plusieurs zones ou parties de zones d'enseignement où la demande dépassera à terme prévisible l'offre existante.

La Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit également une marge, une réserve, de 10%. Dans les zones ou parties de zones où cette marge de 10% est dépassée, la Fédération Wallonie-Bruxelles détermine le nombre d'établissements à créer en fonction du nombre de places nécessaires.

Pour ce qui concerne Bruxelles, même si certains chiffres doivent encore être affinés et certains biais et postulats de base corrigés, il apparaît globalement que la situation dans l'enseignement fondamental maternel et primaire va s'améliorer progressivement à Bruxelles jusqu'en 2020 grâce aux nombreux projets de création de places en cours de réalisation. Néanmoins, l'analyse au niveau de chaque commune requiert une attention particulière, y compris à court terme.

Par contre, pour le secondaire, dès à présent et pour les années à venir, la capacité de réserve de l'ensemble du territoire régional bruxellois se situe en dessous du seuil de 10%. Parfois même, les projections montrent que le nombre de places sera insuffisant tout court, sans même parler d'une marge de 10%. Les projets de création de nouvelles places ne permettent donc pas de répondre suffisamment aux besoins.

Toutes les communes sont concernées, bien que la situation soit moins défavorable à Saint-Gilles, à Saint-Josse-ten-Noode et à Schaerbeek. Il n'y a, par ailleurs, pas d'établissement d'enseignement secondaire organisé sur la commune de Berchem-Sainte-Agathe.

L'étude montre que, d'ici 2022 à Bruxelles, pour assurer dans chaque commune une réserve minimale de 10% des effectifs, il faudrait encore créer plus de 9.000 places dans l'enseignement secondaire. Les résultats de l'étude effectuée par la Fédération Wallonie-Bruxelles confirment donc bien les objectifs prévus dans l'accord de majorité Commission communautaire française, les besoins étant globalement importants sur le territoire bruxellois. La Commission communautaire française n'est toutefois fort heureusement pas le seul pouvoir organisateur en train de créer des places, et donc pas la seule à devoir porter ces objectifs.

La Fédération Wallonie-Bruxelles propose enfin de mettre en place une série d'autres mesures pour répondre aux besoins et à leur évolution, et se propose d'effectuer un travail de suivi permanent en collaboration, pour Bruxelles, avec le Service école du Bureau bruxellois de planification (BBP).

Pour terminer cette longue réponse, en ce qui concerne l'étude de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) parue en juin dernier, j'ai lu comme vous ses conclusions sur la pénurie d'enseignants à l'horizon 2019-2020. Les conclusions de cette étude ne sont évidemment pas étonnantes. L'augmentation de la population scolaire a au moins deux conséquences : d'une part la nécessité d'accroître le nombre de places dans les écoles bruxelloises via l'agrandissement des écoles existantes ou la création de nouvelles écoles, et d'autre part un besoin accru de professeurs.

Il existe donc bien une corrélation entre l'étude de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le nombre de places à créer et celle de l'IBSA sur le nombre d'enseignants à engager. D'après l'étude de l'IBSA, je cite :

« Le nombre de professeurs nécessaires devrait passer de 21.500 équivalents temps plein (ETP) en 2013-2014 à plus de 23.500 ETP en 2019-2020. Chaque année, de nouveaux enseignants sont engagés dans les écoles de la Région bruxelloise, selon une dynamique continue d'engagement observée ces dernières années. Outre les besoins issus de la croissance démographique, ces nouveaux professeurs doivent aussi compenser les départs d'autres collègues (retraite, maladie, démission, changement d'école vers la Flandre ou la Wallonie,...).

En prenant en compte ces différents facteurs, l'effort additionnel à effectuer par les pouvoirs publics afin de combler le déficit d'enseignants en 2019-2020 se situe entre 436 et 2.164 ETP supplémentaires à pourvoir. Selon l'hypothèse minimaliste, 436 ETP seront nécessaires afin de rencontrer les besoins en enseignants à Bruxelles. Cette hypothèse suppose que le taux d'encadrement sera le même en 2019-2020 que pour l'année scolaire 2013-2014. L'hypothèse maximaliste présuppose, quant à elle, que toutes les classes sont tous les jours dotées d'un enseignant, contrairement à la situation actuelle. 2.164 ETP supplémentaires seront alors nécessaires à Bruxelles. ».

En ce qui concerne plus spécialement les écoles de la Commission communautaire française, l'administration me signale que les pénuries actuelles, ou en tout cas les difficultés de recrutement, ne sont pas généralisées, mais concernent, comme pour beaucoup d'autres pouvoirs organisateurs et écoles, certaines fonctions spécifiques et ciblées, que Mme Maison connaît bien en tant qu'échevine de l'enseignement : professeurs de néerlandais, de math, de sciences et de certains cours techniques.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Les études confirment donc votre analyse et le constat dressé dans la déclaration de politique générale. Il est clair que les efforts de tous seront nécessaires. La Commission communautaire française ne règlera pas seule le manque de places, notamment dans le secondaire.

Je salue le rythme soutenu de vos efforts en la matière. Je constate que le nombre de places augmente régulièrement et que les échéances seront respectées. L'objectif de 1.500 places d'ici à 2020 devrait être atteint.

Toutefois, l'étude rappelle que, plus que jamais, la pression doit être maintenue sur l'ensemble des pouvoirs organisateurs, y compris les communes. Il serait bon d'avoir une vision globale de la situation, mais qui permette aussi de savoir si chaque pouvoir organisateur consent sa part d'effort pour que les 9.000 places nécessaires à court terme soient créées dans les plus brefs délais.

Je vous remercie pour votre analyse, votre bilan et le rythme soutenu de votre action.

Mme la présidente.- Vous avez donné une réponse très détaillée, Madame la ministre-présidente, mais j'ai également entendu les demandes d'une commission dédiée à l'enseignement avec, peut-être, une présentation plus visuelle. Nous allons soumettre cette requête au Bureau élargi et réfléchir avec les chefs de groupe à le faire de façon conjointe pour qu'on voie ne fût-ce qu'avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie et avec le parlement régional.

En tout cas, nous avons pris acte de la requête et nous allons la soumettre aux chefs de groupe et aux présidents des commissions concernées.

L'incident est clos.

LES PLACES AU SEIN D'INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES PERMETTANT D'ASSURER LA PRISE EN CHARGE DE L'AUTISME ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN AUTISME

DE **MME SIMONE SUSSKIND**

ET INTERPELLATION JOINTE

LE MANQUE DE PLACES AU SEIN DES INSTITUTIONS

DE **MME CLAIRE GERAETS**

À **MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Mme la présidente.- À la demande des auteures, ces interpellations sont reportées à la prochaine séance.

L'ÉTAT DES LIEUX DE L'EVRAS

DE **MME FATOUMATA SIDIBÉ**

À **MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- La généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les écoles est, on le sait, un levier indispensable à de nombreux points de vue : promotion de l'égalité entre hommes et femmes, promotion de la santé, lutte contre les violences de genre, déconstruction des idées reçues, formation d'un esprit critique permettant d'opérer des choix éclairés pour s'épanouir dans la vie relationnelle, affective et sexuelle, et ce, dans le respect de soi et des autres. Le contenu des cours d'EVRAS reste néanmoins flou pour de nombreux acteurs de terrain.

L'ensemble des jeunes qui fréquentent les écoles fondamentales, techniques, professionnelles et spécialisées doivent évidemment pouvoir bénéficier de ces animations, car il s'agit d'un droit fondamental.

Dans le cadre du plan de promotion de la santé, vous avez proposé une série de mesures visant à réglementer l'EVRAS, notamment pour les jeunes de toutes les écoles et, en particulier, pour ceux qui fréquentent des écoles spécialisées.

Vous exercez la compétence des animations EVRAS effectuées par le personnel des centres de planning familial. L'ensemble des subsides est aujourd'hui attribué à la fédération desdits centres afin de garantir une certaine cohérence et d'objectiver les animations présentées.

C'est ainsi qu'un recueil de données sur les animations EVRAS, présentées par les centres de planning familial en Région bruxelloise, a été réalisé et qu'une cartographie est donc aujourd'hui disponible.

Vous disiez connaître avec précision aujourd'hui tous les chiffres à ce sujet : par commune, par école, par quartier, par thématique abordée, par âge, etc. Ce travail de récolte de données objectives est indispensable pour permettre de généraliser l'EVRAS.

Cela nécessite bien entendu que les budgets soient adaptés. Vous disiez que votre administration travaillait sur un projet

d'élargissement des animations EVRAS. Sur quelle base collectez-vous les données en vue de son application ?

Bien entendu, une coordination bien organisée en animation sera nécessaire en centres PMS ainsi qu'en centres de planning familial, les deux étant nécessaires en vue de généraliser l'EVRAS dès cette rentrée scolaire. À ce titre, vous avez d'ailleurs soumis au Gouvernement ce projet avant les vacances parlementaires.

Où en sommes-nous actuellement en termes d'étapes franchies en vue de la généralisation de l'EVRAS ? Avez-vous de nouvelles données à nous communiquer ?

Il semblerait que les communes du nord-ouest de Bruxelles notamment soient moins bien desservies que le reste. Pourquoi ? Que mettez-vous en place pour faire en sorte qu'elles ne soient pas discriminées ?

En plus de l'élargissement des animations, quel est l'objectif de la rentrée 2016 ? Qu'en est-il des partenariats avec la ministre de l'Enseignement en charge des compétences liées aux centres psycho-médico-sociaux (PMS) ?

Qu'en est-il de la possibilité, pour une série d'asbl très actives dans le secteur, d'entrer, elles aussi, dans le recueil de données ? Je pense ici par exemple au Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) ou à l'asbl Touche pas à ma pote.

Enfin, élément très important, vous avez également évoqué la création d'un label EVRAS en groupe intrafrancophone afin d'identifier et de certifier les associations qui effectuent des animations EVRAS dans les écoles. En effet, il existe un large éventail d'acteurs et de thématiques sur le terrain et il est important d'avoir un minimum de connaissances et d'éthique pour organiser de telles animations à destination d'enfants, mais aussi de toutes les classes scolaires.

Vous avez également dit que vous deviez rencontrer la plateforme EVRAS après Pâques pour discuter du contenu de ces animations. Quel est l'état d'avancement de cette plateforme et de ces rencontres ?

Il y a, par ailleurs, une concertation avec les autres entités fédérées. Où en est-on dans cette concertation ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

Mme la présidente.- La parole est à M. Uyttendaele.

M. Julien Uyttendaele (PS).- L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) est un moyen essentiel pour favoriser la santé et le développement affectif, sexuel et relationnel de tous les jeunes Bruxellois. C'est un large processus éducatif, mais également citoyen, avec une approche globale de la sexualité dans toutes ses dimensions.

L'interpellation de ce matin est importante, car pour l'EVRAS, nous disposons désormais d'une cartographie reprenant des données précises sur les animations fournies. Celles-ci nous permettent de constater que 20% des jeunes des deuxième, troisième et quatrième années de l'enseignement secondaire n'ont jamais participé à des activités d'animations d'EVRAS lors de leur parcours scolaire, et que ce sont les communes du nord-ouest de Bruxelles, ainsi que celles du sud, qui sont les moins bien servies en la matière. Ce fait est interpellant, et je pense qu'il faut y voir une des nombreuses dimensions de la dualisation de notre Région.

Puisque désormais vous disposez de chiffres précis, quels nouveaux projets vont-ils voir le jour ou seraient-ils en cours pour soutenir une action commune contre cette dualisation ? En ce sens, comment comptez-vous améliorer l'échange et la

coordination entre les différents acteurs de la problématique, notamment les associations de terrain ?

Comment comptez-vous engager tous les jeunes - et je pense singulièrement aux écoles techniques, professionnelles et spécialisées - dans ce processus de formation, sans qu'il y ait de discrimination, mais sans qu'il y ait non plus de différence de traitement des thématiques abordées ?

En mars dernier, vous nous disiez également qu'il faudrait sans doute cibler un âge idéal afin d'appréhender l'EVRAS le mieux possible. Qu'en est-il de vos discussions avec les ministres concernés sur ce point précis ?

Dans un autre axe d'action, je voudrais vous demander ce qu'il en est du travail mené contre les mutilations génitales féminines (MGF), qui constituent une atteinte aux droits humains et à la santé mentale et physique des femmes ? Les recommandations du Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) comptent une interpellation très claire concernant l'EVRAS dans les écoles. Or, les thèmes abordés par les centres de planning familial sont repris dans une liste exclusive de la Région wallonne ou de la Commission communautaire française, et seuls ces thèmes comptabilisés dans les activités du planning sont subsidiés. Les MGF n'en font pas partie de manière claire. Qu'en est-il de la sensibilisation à cette problématique au sein des centres de planning familial ?

Je voudrais vous interroger aussi sur la vision politique de la gestion financière de l'action dans le domaine de l'EVRAS dans le cadre du cofinancement avec la Communauté française, qui sera nécessaire pour généraliser l'EVRAS à l'ensemble de nos écoles bruxelloises. Lors de votre dernière déclaration à ce sujet, vous espériez que des moyens supplémentaires pourraient être trouvés du côté de la Communauté française. Qu'en est-il des consultations et d'une éventuelle décision en ce sens ?

Enfin, permettez-moi d'aborder le volet de la formation des formateurs, également épinglé par ma collègue, Mme Sidibé. Il est évidemment important d'avoir des connaissances spécifiques et rigoureuses en matière d'éthique et de morale pour organiser de telles animations destinées aux jeunes enfants. L'objectif est d'identifier et de certifier les associations qui vont effectuer des animations d'EVRAS dans les écoles. Où en sont les travaux de création d'un label d'EVRAS en groupe intrafrancophone ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Je vous remercie de vos questions et vais essayer d'y répondre le plus largement possible, ce qui permettra ensuite de continuer le développement du programme et de refaire un bilan au moment des budgets.

La généralisation des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en Région bruxelloise est une priorité inscrite dans la déclaration de politique générale. Pour rappel, j'ai fait passer l'enveloppe de l'EVRAS à 400.000 euros pour l'année scolaire qui vient de débuter, au lieu de 300.000 euros auparavant. Cette augmentation va se formaliser dès cette année scolaire 2016-2017.

Ainsi, d'après les premières prévisions, la nouvelle enveloppe va permettre d'augmenter les heures de plus de 25%. Ceci signifie davantage d'écoles touchées, davantage d'élèves bruxellois bénéficiant d'animations d'EVRAS dès cette année.

Monsieur Uyttendaele, je suis tout à fait favorable à l'augmentation des animations d'EVRAS, mais, forcément, cela a un coût. En 2016, nous avons assisté à une très belle progression en la matière, et nous nous battons pour l'accroître en 2017. Je vous en prie, actionnez l'ensemble de vos relais pour être plus efficaces sur ces questions, car les budgets se discutent actuellement.

Je peux, bien évidemment, vous communiquer quelques données pour l'année scolaire 2015-2016, données collectées, pour rappel, avec le nouveau logiciel :

- 235 écoles ont été touchées par des animations d'EVRAS effectuées par des centres de planning familial à Bruxelles, ce qui correspond à 22.387 élèves à travers 4.268 heures d'animations ;
- parmi les thématiques les plus abordées lors de ces animations figurent les relations affectives, les moyens de contraception et la puberté.

Effectivement, certaines communes du nord-ouest de la Région ainsi que celles du sud semblent moins bien servies en matière d'animations d'EVRAS. Cela peut s'expliquer par diverses raisons qui peuvent se cumuler :

- moins de centres de planning familial sont présents dans ces zones, ce qui ne facilite pas la présence d'animateurs directement dans les écoles ;
- les écoles font peut-être moins appel à des animateurs employés par les centres de planning familial. Pour rappel, ces centres proposent des animations d'EVRAS dans les écoles, mais ce ne sont pas les seuls : il existe d'autres structures, comme les centres psycho-médico-sociaux (PMS) ou des asbl ;

Sur la base des chiffres de l'année dernière, j'ai voulu mettre l'accent, dans l'appel à projets 2016-2017, sur des zones moins couvertes les années précédentes afin d'étendre peu à peu le champ des animations d'EVRAS en Région bruxelloise. Ainsi, dans le nouvel appel à projets, la priorité sera accordée aux animations localisées dans les écoles qui n'ont pas encore été concernées. Nous allons donc davantage toucher des zones qui étaient peu servies, jusqu'ici, en animations d'EVRAS.

L'objectif de la rentrée 2016 est de poursuivre la généralisation des animations d'EVRAS avec les acteurs concernés, y compris les centres PMS, les centres de promotion de la santé à l'école (PSE) et les asbl spécialisées. J'ai d'ailleurs pris l'initiative d'encourager des asbl à produire, elles aussi, des animations d'EVRAS de qualité dans les écoles.

Ainsi, comme l'année passée, j'ai financé une série d'animations via l'asbl Touche pas à ma pote. Cette association de terrain opère avec des acteurs de La Ligue d'improvisation pour créer, dans les écoles bruxelloises, des scénettes adaptées aux adolescents sur les thèmes du respect, de la relation entre les hommes et les femmes et du harcèlement de rue. Il s'agit d'un vrai processus participatif, différent des cours ex cathedra et théoriques, qui permet de capter toute l'attention des adolescents.

L'objectif est de faire inscrire également les asbl dans le recueil de données. La Fédération laïque des centres de planning familial (FLCPF), qui porte le projet, étudie actuellement les possibilités techniques d'intégrer un certain nombre d'asbl dans le projet en tant que tel.

Je tiens également à vous signaler qu'à mon initiative sera organisé le premier salon de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle cette année à Bruxelles. Ce salon permettra aux acteurs de se rencontrer, de réfléchir à la

problématique de l'EVRAS et de pouvoir avancer ensemble dans la même direction.

Ce salon aura plusieurs finalités :

- améliorer la connaissance de l'EVRAS et préciser sa définition ;
- valoriser les professionnels de l'EVRAS et les initiatives existantes ;
- faire découvrir des initiatives plus originales (partenariats, réseaux, cellules d'intervention) ;
- mettre en évidence la complexité de l'EVRAS ;
- améliorer la reconnaissance réciproque des différents acteurs afin d'encourager les synergies.

J'ai emporté l'invitation. Je suppose que vous l'avez reçue aussi.

Ce salon dédié à l'EVRAS se déroulera les 24 et 25 novembre dans le centre de congrès BEL sur le site de Tour & Taxis. La modératrice en sera Florence Hainaut, journaliste bien connue. Vous y êtes, toutes et tous, cordialement conviés.

Par ailleurs, nous travaillons pour l'instant à la création d'un label d'EVRAS au sein d'un groupe intrafrancophone qui réunit les ministres Schyns, Greoli, Prévot, Jodogne et moi-même. L'objectif est de pouvoir identifier et certifier les associations qui vont effectuer des animations d'EVRAS dans les écoles. Il est en effet important de disposer d'un minimum de connaissances et d'éthique pour pouvoir organiser des animations d'EVRAS à destination de jeunes enfants. Il est intolérable que des personnes malintentionnées et pratiquant de la désinformation puissent entrer dans les écoles au nom de l'EVRAS. Nous avons mis en place un premier projet de label avec les autres entités. Chaque asbl qui se rend dans les écoles pour y effectuer des animations d'EVRAS devra respecter une série de critères éthiques et qualitatifs. Si les associations obtiennent le label, les écoles pourront faire appel à elles.

Nous avons soumis ce label au secteur afin de récolter ses différentes remarques. Nous espérons pouvoir aboutir sur ce dossier très prochainement avec les différents ministres concernés.

Les différents représentants des ministres concernés ont rencontré la plate-forme dédiée à l'EVRAS après Pâques. Il a été décidé de faire appel à cette plate-forme pour faire part des remarques du secteur sur le projet de label. Nous marquons ainsi le départ d'une collaboration constructive avec la plate-forme qui se poursuivra, je l'espère, au-delà de cette question.

Enfin, concernant votre question sur la concertation avec les autres entités, celle-ci se poursuit sur toute une série de dossiers importants. Je viens d'évoquer le label, mais je m'en voudrais de ne pas toucher un mot sur le recueil de données communes en matière d'animations d'EVRAS. En effet, tous les centres PMS vont devoir encoder leurs animations dans les écoles grâce au soutien de la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il s'agit d'une avancée majeure qui nous permettra d'avoir une vision complète des animations d'EVRAS à Bruxelles dès la fin de cette année scolaire, c'est-à-dire un recueil de données unique, complet et actualisé avec les animations effectuées par les centres de planning et les centres PMS.

Nous avons initié une cartographie, mais celle-ci n'est pas encore tout à fait complète parce que nous attendons les chiffres des centres PMS et de l'enseignement. Dans le courant de l'année 2017, j'espère que cette cartographie sera achevée.

Concernant les mutilations génitales féminines (MGF), j'en avais parlé lors de ma dernière réponse à vos interpellations, Monsieur Uyttendaele, en disant que cette thématique est incluse aujourd'hui dans le travail effectué au niveau de l'EVRAS. Par ailleurs, nous allons mettre en place un réseau à propos des MGF, comme j'ai eu l'occasion de le dire à cette tribune, avec l'ensemble des acteurs de cette thématique, pour leur permettre d'avancer le plus possible dans ce dossier.

Rendez-vous les 24 et 25 novembre 2016 au centre BEL pour ce salon consacré à l'EVRAS, avec des conférences, des ateliers, des projections, des halles aux outils, et des pièces de théâtre qui seront jouées au Théâtre de Poche en parallèle.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je vous remercie, Madame la ministre. Je vous avoue que je n'ai pas reçu cette invitation.

Mme la présidente.- Apparemment, M. Uyttendaele l'a bien reçue.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Non, nous ne l'avons pas reçue. Ce serait bien que cette belle initiative nous soit communiquée pour qu'on puisse y participer.

(Remarques de M. Julien Uyttendaele, député)

J'avais encore une question par rapport au fait d'élargir les animations à d'autres groupes. Vous avez parlé de l'asbl Touche pas à ma pote, mais vous n'avez pas parlé du groupe GAMS.

Mme Céline Fremault, ministre.- Si, quand j'ai répondu à M. Uyttendaele.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Vous avez dit que le contenu était inclus dans les animations.

Mme Céline Fremault, ministre.- Effectivement, tout un travail est opéré. Ils ont encore obtenu un subside l'année passée, qu'ils n'avaient jamais eu jusqu'à présent, pour travailler avec nous sur toute une série d'initiatives. Nous sommes en liaison avec eux.

M. Julien Uyttendaele (PS).- Cette thématique a-t-elle été introduite dans la liste des thématiques subsidiées ?

Mme Céline Fremault, ministre.- Absolument ! Je vous l'ai encore dit lors de la dernière interpellation avant les vacances.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je vous remercie.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu sur convocation.

C.R. N° 39 (2016-2017)

La séance est levée à 11 h 41.

Membres du Parlement présents à la séance : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Julie de Grootte, Serge de Patoul, Bea Diallo, Boris Dilliès, André du Bus de Warnaffe, Anne Charlotte d'Ursel, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban,

Pierre Kompany, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Alain Maron, Catherine Moureaux, Mahinur Ozdemir, Emin Ozkara, Caroline Persoons, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven et Michaël Verbauwheide.

Membres du gouvernement présentes à la séance : Fadila Laanan et Céline Fremault.

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- les questions préjudicielles concernant à l'article 3.2.5 du décret de la Région flamande du 27 mars 2009 relatif à la politique foncière et immobilière, posées par le Tribunal de première instance de Flandre occidentale, division Bruges ;
- la question préjudicielle relative aux articles 1338 et 1340 du Code judiciaire, posée par le Juge de paix du canton d'Arlon-Messancy ;
- la question préjudicielle relative à l'article 319, alinéa 1^{er}, du Code des impôts sur les revenus 1992 et à l'article 63, alinéa 1^{er}, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée, posée par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division Gand ;
- la question préjudicielle relative à l'article 462 du Code pénal, posée par un juge d'instruction du Tribunal de première instance francophone de Bruxelles ;
- le recours en annulation du décret de la Région wallonne du 3 mars 2016 visant à réaliser un saut d'index des loyers, introduit par l'ASBL « Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires » et autres ;
- la question préjudicielle relative aux articles 35, 36 et 37 du Code rural, posée par le Juge de paix du canton d'Eupen ;
- les recours en annulation partielle de la loi du 5 février 2016 modifiant le droit pénal et la procédure pénale et portant des dispositions diverses en matière de justice, introduits par Luc Lamine et Alphonsius Mariën, par l'ASBL « Syndicat des Avocats pour la Démocratie », par Auguste Verwerft, par l'ASBL « Liga voor Mensenrechten », par l'ASBL « Ligue des Droits de l'Homme » et l'ASBL « Association Syndicale des Magistrats » et par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 21, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, posées par le Conseil d'Etat.

